FORMATION CONTINUE

Médiation en harcèlement psychologique

PRÉSENTATION

Contexte

Dans un contexte de harcèlement psychologique, comment faire intervenir les personnes au cœur du conflit de manière à trouver des solutions originales, réalistes et adaptées à leur situation? La médiation permet de trouver des solutions créatives et innovatrices qui répondent réellement aux besoins et aux attentes des personnes impliquées dans un conflit.

Objectifs

Ce séminaire vise à former des professionnels qui possèdent déjà des compétences de base en médiation et/ou une expérience pratique de la médiation afin d'améliorer leurs habilités et leur permettre d'acquérir des outils avancés dans ce domaine.

Objectifs spécifiques

Les personnes qui auront complété cette formation seront en mesure de :

- Comprendre le cadre juridique applicable au harcèlement psychologique
- Maitriser les spécificités du processus de médiation en contexte de harcèlement
- Se familiariser avec des stratégies et des techniques d'intervention adaptée

Condition d'accès

Cette formation n'aborde par les notions de base de la médiation. Il est donc fortement recommandé d'avoir complété une formation d'au moins 40 heures en médiation, ou d'avoir une expérience pertinente à titre de médiateur.

Note

Lectures préalables

DURÉE
22.5 heures

TARIF RÉGULIER
1 830 $

TARIF PRÉFÉRENTIEL
1 720 $

OÙ ET QUAND

Campus de Longueuil

20, 21 et 22 avril 2027

Date limite d'inscription : 14 avril 2027

Renseignements

819 821-7571

1 866 234-9355 (sans frais)

Prenez note que cette formation prévoit des lectures préalables. Lors de la confirmation de la tenue de l'activité, vous recevrez tous les détails. Ces lectures doivent obligatoirement être effectuées avant chacune des journées de formation. Il en va de votre capacité de compréhension, de réflexion et de participation pendant le séminaire.

Documentation : L'ensemble du matériel pédagogique de cette formation est disponible exclusivement en ligne, via la plateforme sécurisée de l'Université de Sherbrooke.

Barreau du Québec

Selon le Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles et déontologiques liées à l'exercice de la profession (chapitre B-1, r. 12, article 1).

Chambre des notaires du Québec

Toute activité qui a un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle est admissible à une reconnaissance, conformément à l'article 4 du Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires (chapitre N-3, r. 9.1).

Cette formation est offerte en collaboration avec le Centre de formation continue de la Faculté de droit.

CONTENU

Contenu

Au cours de la formation, le formateur abordera les thèmes suivants :

- Aspects légaux du harcèlement psychologique en vertu des lois québécoises et fédérales
- Obligations des entreprises et organisations quant aux mécanismes de résolution informelle des conflits
- Diversités de mécanismes en vertu des politiques et procédures internes
- Rôle, responsabilités et mandat du médiateur
- Impartialité, confidentialité et autres questions éthiques dans la relation envers le client interne, les parties et les autres acteurs organisationnels
- Design et structure du processus de médiation
- La prémédiation
- Les 4 étapes du déroulement d'une médiation en harcèlement psychologique
- Stratégies et techniques pour gérer les communications difficiles en médiation
- Gestion des impasses et savoir les dénouer
- Entente de principe, transaction et autres véhicules pour constater l'entente

PERSONNE FORMATRICE



THIERRY BÉRIAULT

Admis au Barreau du Québec en 1993, M[e] Bériault a d'abord œuvré en pratique privée comme avocat-plaideur en droit du travail et administratif auprès de syndicats. Il a par la suite occupé les fonctions de conseiller juridique - droit du travail et de l'emploi auprès des directions des ressources humaines et de la haute direction d'une société d'État. Il a eu l'opportunité de plaider à de nombreuses reprises devant les plus hauts tribunaux du Québec et du Canada, dont la *Cour suprême du Canada*, la *Cour d'appel du Québec* et la *Cour fédérale – division d'appel*.

Depuis 2005, il pratique exclusivement à titre de médiateur. À ce jour, il a dirigé près de 700 médiations en matière commerciale et du travail.

M[e] Bériault a obtenu la plus haute distinction canadienne en matière de médiation, soit le titre de médiateur agréé décerné par l'*Institut d'arbitrage et de médiation du Canada* et s'est vu décerner le titre de *Distinguished Fellow* de *l'International Academy of Mediators* par ses pairs médiatrices et médiateurs commerciaux internationaux. Il a aussi été accrédité par l'*International Mediation Institute* de La Haye (Pays-Bas), l'*Institut de médiation et d'arbitrage du Québec* et d'autres organismes accréditeurs. En 2016, il a été désigné médiateur de la Chambre des communes du Canada afin d'agir lorsque des conflits surviennent au sein de cette institution démocratique.

Il enseigne la médiation au programme de maîtrise en prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke et auprès de plusieurs autres universités au Canada et à l'étranger.

Il a présidé l'*Institut d'arbitrage et de médiation du Canada,* qui regroupe plus de 2500 médiatrices, médiateurs et arbitres pratiquant leur profession d'un océan à l'autre, et il a présidé pendant plusieurs années l'*Institut de médiation et d'arbitrage du Québec*. Il est membre de l'*Institut canadien d'administration de la justice* ainsi que de la *Conférence canadienne de médiation judiciaire.* À l'automne 2011, il a fondé en compagnie de médiatrices et médiateurs français, belges, suisses et québécois l'*Institut de médiation dans l'espace francophone (IMEF)* qui a pour mission de promouvoir le développement de la médiation dans la Francophonie, et dont il est présentement le coprésident.

En novembre 2011, le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Pierre Duchesne, lui remettait la mention élogieuse de l'*Ordre très vénérable de l'Hôpital de St-Jean de Jérusalem*, l'un des cinq ordres nationaux du Canada.

TARIFS ET HORAIRE

Tarifs

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Inscription régulière	1 830,00 $
Inscription à rabais pour membre accrédité UdeS/IMAQ (voir note	1 720,00 $

ci-dessous)

Note : Les prix indiqués sont pour une personne, ne comprennent pas les taxes et peuvent être modifiés sans préavis.

NOTE: Rabais de 110 $ pour médiateurs et arbitres accrédités UdeS/IMAQ : Pour obtenir votre code rabais et vous inscrire avec le tarif pour médiateur et arbitre accrédité UdeS/IMAQ, veuillez transmettre le titre et la date de la formation, votre nom, votre organisation, et votre téléphone à : formationcontinue.droit@usherbrooke.ca.

Politique d'annulation et d'abandon

Horaire

CAMPUS DE LONGUEUIL

20, 21 et 22 avril 2027

- 8 h 30 à 17 h

ACCRÉDITATION OU PARTENARIAT

Accréditation

Université de Sherbrooke - Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (UdeS/IMAQ)

ORGANISME ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION CIVILE
reconnu par le ministre de la Justice

Québec